

## **SÉANCE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 4 AVRIL 2022**

Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 4 avril 2022, à 16 h 30. La séance est sous la présidence de M. Vincent Deguise, maire. Les conseillères et les conseillers suivants sont présents : Jean-Guy Cournoyer, Sophie Dufresne, Mélanie Gladu, Michel Latour et Pierre St-Louis.

Madame Ginette Richard, conseillère, a motivé son absence.

Monsieur Martin Valois, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

### **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **RECOMMANDATION CP-22-061**

##### **Ouvrage de surverse DR-02** **Débordement et obstruction**

CONSIDÉRANT que des entrepreneurs mandatés par l'entreprise Rio Tinto Fer et Titane ont vidé, à plusieurs reprises, leurs immenses camions vacuum contenant les boues de fosses septiques provenant de l'entreprise dans une conduite menant au réseau d'égout municipal, et ce, sans obtenir le consentement de la Ville;

CONSIDÉRANT que les conduites d'égout et ouvrages de surverse de la Ville ne sont pas dimensionnées pour recevoir cet important débit provenant de ces camions vacuums;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une sanction administrative du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) en lien avec les débordements de l'ouvrage de surverse DR-02;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CP-21-209 par laquelle la Ville enjoint l'entreprise Rio Tinto Fer et Titane a cessé le déversement de ses boues de fosses septiques dans le réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CP-22-045 par laquelle la Ville s'engage à faire parvenir aux représentants de Rio Tinto Fer et Titane l'ensemble des documents pertinents relativement aux investigations et aux coûts engendrés par les déversements des boues de fosses septiques appartenant à ladite entreprise;

CONSIDÉRANT qu'une inspection de la conduite du déversoir DR-02 vers le fleuve est nécessaire afin de constater son état actuel;

CONSIDÉRANT que les travaux d'inspection prévus à l'offre de service numéro F2200451A de la firme d'ingénierie FNX-INNOV ont été autorisés par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro F2200451B de FNX-INNOV pour les services professionnels en ingénierie visant le remplacement de l'émissaire pluvial qui sert de trop-plein au régulateur DR-02 de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel entérine le contrat octroyé par le directeur général et greffier-trésorier à la firme d'ingénierie FNX-INNOV pour les travaux d'inspection au coût de 4 225 \$, plus les taxes applicables;

QUE le Conseil municipal accorde à la firme FNX-INNOV un mandat pour les services professionnels en ingénierie visant le remplacement de l'émissaire pluvial qui sert de trop-plein au régulateur DR-02 au coût de 21 000 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service numéro F2200451B.

## **RECOMMANDATION CP-22-062**

### **Toit de l'Hôtel de Ville**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel doit faire exécuter des travaux de réfection de la toiture de son Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CP-21-136 par laquelle la Ville mandate l'architecte Daniel Cournoyer afin de produire les plans et devis ainsi que l'estimation des coûts;

CONSIDÉRANT qu'une estimation des coûts des travaux, préparée par l'architecte, en date du 12 juillet 2022, a été déposée au Conseil municipal par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CP-21-159 par laquelle la Ville reporte les travaux au printemps 2022 pour permettre que les travaux soient réalisés dans des conditions adéquates;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville dès que les plans et devis seront complétés par l'architecte;

QUE les travaux soient exécutés le plus rapidement possible;

QUE le Conseil municipal prenne acte de l'estimation du coût des travaux préparé par M. Daniel Cournoyer, architecte, en date du 12 juillet 2021;

QU'une partie ou la totalité du coût des travaux soit subventionnée dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)*.

## **RECOMMANDATION CP-22-063**

### **Contrat à Gimatch**

### **Remplacement éclairage du parc Charlemagne-Péloquin**

CONSIDÉRANT que le Conseil désire faire remplacer l'éclairage au parc Charlemagne-Péloquin;

CONSIDÉRANT l'offre de prix # GIM-22-037 R0 de l'entreprise Gimatch en date du 25 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel octroie un contrat à l'entreprise Gimatch pour le remplacement de l'éclairage du parc Charlemagne-Péloquin, et ce, au coût de 11 574 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'offre de prix # GIM-22-037 R0.

## **ARÉNA**

Le greffier-trésorier fait état des activités au Centre Récréatif Aussant ainsi que de diverses correspondances.

## **PARCS ET LOISIRS**

## **RECOMMANDATION CP-22-064**

### **Gibelotte annuelle 2022**

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire exécuter des travaux dans le but d'ajouter des renforts au-dessus d'une partie du garage municipal afin de solidifier le plancher de la salle Olivar-Gravel (salle municipale #1) au deuxième étage de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont incontournables étant donné les recommandations de la firme d'ingénierie EXP à l'effet qu'il existe un risque d'effondrement du plancher et afin de permettre de se conformer au Code national du bâtiment;

CONSIDÉRANT que Madame Louise Kupin, ingénieure de la firme EXP, recommande à la Ville de ne pas autoriser la tenue d'activités dans la salle Olivar-Gravel tant que de nouveaux renforts ne seront pas installés;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CP-22-046 stipulant que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel n'autorise aucune activité dans la salle Olivar-Gravel (salle municipale #1) jusqu'à ce que les travaux d'ajout de renforts afin de solidifier le plancher soient complétés à la satisfaction de la firme d'ingénierie au dossier;

CONSIDÉRANT que les travaux ne seront probablement pas terminés pour la tenue de l'activité de la Gibelotte annuelle qui devait avoir lieu le 3 novembre prochain;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de la petite salle municipale en haut de l'Hôtel de Ville (salle municipale #2) obligerait le Conseil à réduire drastiquement le nombre d'invités pour ladite activité;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel reporte l'activité de Gibelotte annuelle en 2023.

#### **RECOMMANDATION CP-22-065**

##### **Aînés actifs - Été 2022**

##### **Programme d'exercices en plein air**

CONSIDÉRANT que le programme d'exercices en plein air a connu un franc succès lors de son édition 2021 au parc de la Pointe-aux-Pins;

CONSIDÉRANT la participation de la MRC de Pierre-De Saurel au financement de cette activité, en 2021, à la hauteur de 50 % jusqu'à concurrence de 450 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel n'a pas encore statué sur le financement de ladite activité pour la saison estivale de 2022;

CONSIDÉRANT la proposition de madame Céline Gariépy, éducatrice physique, d'offrir 12 cours en plein air d'une durée d'une heure trente minutes, les jeudis, durant la période du 26 mai au 18 août 2022;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire poursuivre le programme d'exercices dans le cadre du projet « Aînés-Actifs »;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel adhère au programme d'exercices en plein air offert par madame Céline Gariépy, éducatrice physique, pour la saison estivale 2022, au parc de la Pointe-aux-Pins;

QUE le coût totalisant 1 008 \$ pour 12 cours d'une durée d'une heure trente minutes soit payé à la fin de la session sur présentation de la facture par la responsable;

QUE le Conseil municipal demande à la MRC de Pierre-De Saurel de financer une partie des coûts de cette activité dans le cadre de son plan d'action de la politique MADA;

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer une entente à intervenir entre madame Céline Gariépy et la Ville;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de Pierre-De Saurel.

**RECOMMANDATION CP-22-066**

**15e Édition du Tournoi de golf  
de Saint-Joseph-de-Sorel**

Après discussion, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel organise la 15<sup>e</sup> édition de son tournoi de golf annuel qui aura lieu au Club de Golf Sorel-Tracy / Les Dunes le vendredi 9 septembre 2022;

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à mandater madame Chantal Bérard afin de conseiller la nouvelle responsable aux loisirs et à la vie communautaire pour l'organisation de l'évènement.

**RECOMMANDATION CP-22-067**

**Embauche à la piscine municipale  
Saison estivale 2022**

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du directeur général et greffier-trésorier présentant les compétences et les qualifications des postulants aux emplois offerts à la piscine municipale pour la saison estivale 2022;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire prolonger la période de recrutement et réafficher les postes de moniteurs du camp de jour étant donné la difficulté de recruter des candidats qualifiés;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel embauche Madame Camille Deguise à titre de cheffe sauveteuse pour la saison estivale 2022;

QUE Conseil municipal autorise l'embauche des ressources humaines pour le fonctionnement de la piscine municipale lors de la saison estivale 2022 selon les conditions de travail discutées par les membres et tel qu'il apparaît à l'annexe « A » du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**RECOMMANDATION CP-22-068**

**Journée horticole  
21 mai 2022**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Ville désire poursuivre la traditionnelle « Journée horticole » qui se déroulera le samedi 21 mai prochain au Centre récréatif Aussant;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette fête familiale, le Conseil municipal désire s'associer à l'organisme *Halte Soleil* afin de permettre une campagne de financement qui prendra la forme d'une offre de service d'un « Food truck » (Mac & Cheese) ainsi que de jeux gonflables;

CONSIDÉRANT qu'une distribution de caissettes de fleurs et de terreau sera faite par les employés des travaux publics, le vendredi 20 mai prochain, aux citoyens s'étant inscrits préalablement sur une liste de distribution de la Ville;

CONSIDÉRANT que les citoyens inscrits pour la distribution des caissettes de fleurs pourront également s'inscrire au tirage de caissettes, jardinières et autres qui se déroulera vers 13 h lors de la « Journée horticole »;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire également procéder au tirage d'arbres dont la plantation sera réalisée par la Ville, à la fin de l'été, afin de remercier les citoyens ayant réalisé une plantation horticole;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel permette à l'organisme *Halte Soleil* de vendre de la nourriture à même un Food truck et à installer des jeux gonflables au Centre récréatif Aussant durant la "Journée horticole" qui se déroulera le samedi 21 mai prochain;

QUE le Conseil offre gratuitement les breuvages aux citoyens qui participeront à la campagne de financement de l'organisme en se procurant de la nourriture;

QUE le Conseil autorise :

- L'envoi aux citoyens de la procédure d'inscription sur la liste de distribution des caissettes de fleurs et de terreau et l'inscription aux tirages des caissettes, jardinières et autres prix;
- La livraison sur les propriétés de caissettes de fleurs et de terreau par les employés des travaux publics;
- Le tirage de six arbres, soit deux par quartier électoral, pour remercier les citoyens de leur plantation horticole et favoriser la plantation d'arbres sur notre territoire.

#### **RECOMMANDATION CP-22-069**

##### **Achat de verres réutilisables**

Après discussion, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise l'achat de 400 verres de plastique réutilisables Éco50 (16 oz) à l'effigie de la Ville auprès du fournisseur Écocup Québec, et ce, au coût 452 \$, plus les taxes applicables.

#### **RECOMMANDATION CP-22-070**

##### **Responsable aux loisirs et à la vie communautaire**

CONSIDÉRANT la recommandation CP-22-039 par laquelle le Conseil municipal autorise à enclencher le processus d'embauche dans le but de pourvoir un poste-cadre de responsable aux loisirs et à la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande unanimement au Conseil municipal l'embauche de Madame Nancy Yelle à la suite du processus de recrutement et de sélection;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel procède à l'embauche de Madame Nancy Yelle à titre de responsable aux loisirs et à la vie communautaire selon les conditions de travail négociées entre les parties et présentées au Conseil par le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier;

QUE le Conseil autorise le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, un contrat de travail à durée indéterminée avec Madame Yelle;

QUE ce contrat de travail comporte une période de mise à l'essai (probation) d'une période de six mois;

QUE la présente recommandation annule les recommandations CP-21-071 et CP-22-039.

**RECOMMANDATION CP-22-071**

**Décor Sylma  
Parc Olivar-Gravel**

CONSIDÉRANT la recommandation CP-22-042 par laquelle le Conseil municipal approuve la mise en place permanente du décor lumineux « Sylma » dans le parc Olivar-Gravel;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel autorise l'illumination du décor « Sylma » à compter du coucher du soleil jusqu'à minuit durant la période estivale.

**SUBVENTION, COTISATION, PUBLICITÉ**

**RECOMMANDATION CP-22-072**

**Subvention, commandite, cotisation, publicité**

Après discussion et en réponse aux demandes formulées ci-après, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

- CJSO (chronique mensuelle "Bienvenue chez nous" de mai 2022 à avril 2023) :  
**660 \$, plus les taxes applicables;**
- COVABAR (adhésion 2022-2023) :  
**50 \$**
- Espace Muni (adhésion 2022) :  
**45,42 \$, taxes incluses**
- Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) :  
**500 \$ + gratuité stationnement réservé - rampe mise à l'eau**
- Équipe des pompiers de Sorel-Tracy (Grand défi Pierre Lavoie - visibilité) :  
**500 \$**
- Fondation hôpital Hôtel-Dieu (décès M. Georges-Étienne Pontbriand) :  
**250 \$**

**AUTRES OBJETS**

**RECOMMANDATION CP-22-073**

**Union des municipalités du Québec (UMQ)  
Lancement d'appel d'offres pour actuaires**

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

ATTENDU que la Ville désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année, sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité ;

#### **RECOMMANDATION CP-22-074**

##### **Mandat renouvellement entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie, aux interventions d'urgence et à la fourniture de services spécialisés**

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie, aux interventions d'urgence et à la fourniture de services spécialisés intervenue entre la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et la Ville de Sorel-Tracy viendra à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 de cette entente, un avis doit être transmis au moins neuf (9) mois avant la date d'échéance de l'entente par l'une ou l'autre des parties qui souhaite la modifier ou y mettre fin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sorel-Tracy a transmis un tel avis à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel le 8 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE les annexes A et B de l'entente constituant respectivement les coûts associés à la protection contre l'incendie et la répartition de ceux-ci font l'objet d'une demande de modification par la Ville de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT la Ville de Sorel-Tracy a adopté la résolution n° 2022-02-052 stipulant notamment qu'il y a lieu que l'entente actuellement en vigueur se termine à son échéance afin de conclure une nouvelle entente, et informant la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de son intention de modifier l'entente intervenue avec elle au moins neuf (9) mois avant sa date d'échéance, et ce, afin d'en conclure une nouvelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite renégocier cette entente avec la Ville de Sorel-Tracy suite à son échéance;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande ce qui suit :

QUE le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à négocier une nouvelle entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie, aux interventions

d'urgence et à la fourniture de services spécialisés avec la Ville de Sorel-Tracy, au moins neuf (9) mois avant sa date d'échéance;

QU'une demande soit envoyée conjointement entre les municipalités de Saint-Joseph-de-Sorel, de Saint-Robert, de Sainte-Anne-de-Sorel et de Sainte-Victoire-de-Sorel à la Ville de Sorel-Tracy afin qu'une rencontre de négociation soit organisée entre les parties.

### **RECOMMANDATION CP-22-075**

#### **Nomination d'un directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a procédé à l'embauche de M. Patrick Delisle à titre d'assistant greffier-trésorier en février 2021 (recommandation CP-21-038);

CONSIDÉRANT que M. Martin Valois, directeur général et greffier-trésorier de la Ville, a annoncé, le 15 novembre 2021, qu'il prendra sa retraite à la fin du mois de mai 2022;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté la recommandation CP-21-193 par laquelle il désigne M. Patrick Delisle afin d'occuper le poste de directeur général et greffier-trésorier à la suite du départ à la retraite de l'actuel directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle assistante greffière-trésorière est entrée en poste récemment;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une transition adéquate des dossiers de la direction générale avant le départ de l'actuel directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande ce qui suit :

QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel nomme M. Patrick Delisle à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint selon les conditions de travail présentées au Conseil par le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier;

QUE M. Patrick Delisle soit promu à titre de directeur général et greffier-trésorier au départ à la retraite de M. Martin Valois, et ce, conformément à la recommandation CP-21-193 adoptée à l'unanimité des membres, le 15 novembre 2021.

### **CORRESPONDANCE**

Le directeur général et greffier-trésorier porte à l'attention des membres la correspondance reçue et expédiée depuis la dernière séance.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RECOMMANDATION CP-22-076**

#### **Levée de la séance**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande :

QUE la séance soit levée.



**ANNEXE « A » -**  
**(Commission permanente du 4 avril 2022)**

**RESSOURCES HUMAINES EMBAUCHÉES**  
**À LA PISCINE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2022**

- Camille Deguise, cheffe sauveteuse
- Marie-Soleil Deguise, surveillante-sauveteuse
- Sandrine Gagné, surveillante-sauveteuse
- Marc-Antoine Charland, surveillant-sauveteur
- Florence Paul, assistante surveillante-sauveteuse/surveillante-sauveteuse
- Alexandra Parent, préposée au vestiaire
- Juliette Rancourt, préposée au vestiaire
- Yacov Arsenault-Rolland, préposé au vestiaire